

à reproduire – à afficher – à distribuer – merci - à reproduire – à afficher – à distribuer - merci



Union
syndicale
Solidaires



LA RENTREE DES ATTEE

RETRAITE

La crise sert de prétexte au gouvernement pour imposer une remise en cause du droit à la retraite. Pour l'instant, deux ans de plus pour tout le monde, retraites de misère, décote assurée pour la plupart, deux années de plus au RSA ou au chômage.

**Plus de 40 années au boulot, on va travailler plus pour gagner moins !
Hiérarchie, stress, harcèlement tout au long de la vie !**

RETRAIT DU PROJET, REPARTITION EGALITAIRE DES RICHESSES !

CANTINES : toujours plus loin dans la privatisation

Pour cette rentrée, encore des cantines qui passent au privé ou à la cuisine centrale de production. Les effectifs ATTEE se réduisent, place au privé !

NON A LA PRIVATISATION !

AGENTS D 'ACCUEIL

Plus aucun poste d'agent d'accueil n'est créé ni mis au mouvement. Les personnels déjà en poste, qualifiés et expérimentés, ne peuvent plus prétendre à mutation ni à exercer leur mission ! Et les autres agents qui veulent prétendre à cette mission d'accueil ne le peuvent plus. Le CG met maintenant sur ces postes des agents précaires et jetables ou un agent qui a des problèmes physiques et qui ne demande pas forcément l'accueil.

Des questions que vous vous posez ? Contactez-nous !

REUNION

Une réunion doit être organisée avec le chef d'établissement pour mettre au point le calendrier (travail, congés, formation, organisation du service) et harmoniser l'intérêt du service et **la vie du personnel des agents.**

EMPLOI DU TEMPS

Votre emploi du temps doit vous être remis, au plus tard, un mois après la rentrée scolaire.

TEMPS DE TRAVAIL

Base annuelle: 1607 h qui tiennent compte de la déduction d'un forfait moyen de 8 jours fériés par an.

Période de présence des élèves : base forfaitaire de 36 semaines par an, soit 180 jours par an.

Agents d'accueil logés : horaire annuel 1723 h, présence des élèves 43 h par semaine ; l'amplitude maximum journalière de travail est fixé à 12 h temps de pause compris.

Pour plus de renseignements contactez-nous.

Inclus dans le temps de travail : les temps d'habillage, de déshabillage, de douche et 20 minutes de pause pour une journée de 6 h.

Journée continue : 6,5 jours au maximum sont accordés en récupération de la journée continue, à la demande de l'agent sous réserve des nécessités du service.

Vous vous posez des questions : contactez-nous !

NON A L'EXTERMINATION DE NOS MISSIONS ET A LEUR PRIVATISATION !

Rejoignez le SYNDICAT SUD

au CG, bureau 945, tél : 01 47 29 31 35

tél de SUD Education 92 : 01 43 70 56 87

NE RESTEZ PAS ISOLEES, SYNDIQUEZ-VOUS

à découper, à remplir, à envoyer à SUD EDUCATION 92, 30bis rue des Boulets, 75011 PARIS

BULLETIN D'ADHESION POUR LES AGENTS DU CG 92

Nom :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

Prénom :

Désignation :

Adresse personnelle :

Adresse :

Code postal :

Code postal :

Commune :

Commune :

Tél. :

Tél. :

e-mail :

Tél. :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD-Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE : **30 euros** pour un agent titulaire, **12 euros** pour les non-titulaires.

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 (vous pouvez payer en plusieurs fois en précisant la date d'encaissement du chèque) à : Sud Education 92 30bis, rue des Boulets 75011 Paris

Contactez-nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36

Sud Education 92 : 01 43 70 56 87

Portables : 06 78 24 52 37 et 06 82 29 35 17